



Février 2020

Déclaration commune de la Coalition pour la liberté en ligne sur l'inclusion numérique

Février 2020

Déclaration commune de la Coalition pour la liberté en ligne sur l'inclusion numérique

Enjeu

Dans un monde de plus en plus numérisé, les technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier Internet, offrent d'innombrables possibilités : faciliter l'acquisition de connaissances et de compétences, créer des débouchés financiers, améliorer la communication, etc. Les TIC sont une composante essentielle du progrès social et économique, en particulier dans les pays en développement. En outre, Internet et les TIC constituent une plateforme unique qui permet aux individus d'exercer plus pleinement leurs droits en que personne. Ils constituent un outil important pour les défenseurs des droits de la personne, comme l'affirme la Déclaration commune de la Coalition pour la liberté en ligne (la Coalition) sur la défense de l'espace civique en ligne. Par exemple, Internet et les TIC permettent aux gens d'exprimer et d'échanger librement leurs opinions et réflexions, de recueillir des renseignements, de participer aux processus démocratiques et d'organiser des manifestations publiques ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Cependant, l'absence constante d'inclusion numérique empêche les gens de tirer profit de l'ensemble des possibilités et avantages offerts par Internet et crée ainsi des fractures numériques. Ces fractures numériques sont plurielles, car il existe des différences d'accès en fonction de la démographie et des capacités, notamment la géographie, la région/le lieu, le sexe, la classe, l'origine ethnique et les personnes à mobilité réduite. En outre, l'absence d'inclusion numérique affecte également les personnes qui sont déjà connectées, empêchant souvent une utilisation complète ou utile d'Internet. Si Internet et les TIC peuvent permettre d'autonomiser les groupes marginalisés, ils comportent également le risque de renforcer les inégalités sociales et économiques existantes, en ayant notamment une incidence sur les groupes déjà marginalisés ou vulnérables : une tendance qui semble particulièrement grave à l'heure de la numérisation omniprésente.

On prend de plus en plus conscience des problèmes posés par l'absence d'inclusion numérique, comme le soulignent les recommandations 1a, c et d du rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations unies sur la coopération numérique, ainsi que les appels lancés par la Commission des Nations Unies sur le large bande et le Forum sur la gouvernance d'Internet. Toutefois, ces messages n'ont pas encore été suffisamment traduits en mesures concrètes.

Afin de remédier aux multiples fractures numériques, des mesures durables devraient viser l'accès et l'utilisation d'Internet. Les facteurs liés à l'offre peuvent comprendre : la disponibilité des infrastructures, du spectre, de la bande passante et/ou des dispositifs pertinents; le degré et l'intensité de la concurrence sur le marché; les politiques réglementaires appropriées et les forces du marché qui

influent sur la capacité et le coût de l'offre, comme la concurrence sur le marché, les infrastructures et les politiques d'octroi de licences; ainsi que les perturbations de réseau ordonnées par l'État. Les facteurs liés à la demande peuvent inclure : le coût des données et des appareils; la fiscalité, notamment les redevances sur les services ainsi que les droits et taxes sur les équipements et les fournisseurs; le niveau d'éducation et la littératie numérique; la disponibilité d'un contenu pertinent en ligne et la langue utilisée; les obstacles structurels et culturels, y compris la discrimination à l'égard des femmes et des filles; ainsi que la censure, la surveillance arbitraire ou illégale et d'autres problèmes liés à la vie privée.

La promotion de l'inclusion numérique est une préoccupation de la Coalition, car elle est directement liée à son mandat de protéger et de promouvoir l'exercice des droits de la personne en ligne et de soutenir un Internet ouvert et interopérable, comme l'affirme le Programme de Tallinn. Internet et les TIC constituent une plateforme unique permettant aux individus d'exercer plus pleinement leurs droits en tant que personne. Ce n'est que grâce à un accès significatif à Internet que toute personne pourra profiter des avantages économiques, sociaux et éducatifs des TIC et exercer pleinement ses droits en tant que personne en ligne.

Défis

A. L'un des principaux défis à relever pour veiller à ce que toutes les parties prenantes puissent prendre part de façon cohérente et systématique à la promotion de l'inclusion numérique et ainsi contribuer à un Internet ouvert et interopérable est **la nécessité de disposer de données et de mesures fiables**, comme le reconnaît la recommandation 1c du Rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur la coopération numérique. Tout d'abord, il est crucial que les gouvernements recueillent des données de meilleure qualité et plus cohérentes en collaboration avec le secteur privé et les institutions chargées de la collecte des données, ventilées de manière à fournir des renseignements sur l'ensemble des groupes démographiques pour ceux qui sont confrontés à des difficultés d'inclusion numérique. Outre la coopération avec les bureaux de la statistique locaux et les organismes gouvernementaux chargés de la collecte des données, le secteur privé devrait être encouragé à échanger des données anonymisées en fonction de cadres éthiques protégeant la vie privée et conformément aux lois sur la protection des données.

La collecte de données désagrégées à l'échelle infranationale étant coûteuse, de nombreux pays en développement n'ont pas les moyens de la faire. Les donateurs, y compris les banques multilatérales de développement, devraient financer cette collecte de données détaillées dans le cadre d'investissements plus importants dans les TIC et autres infrastructures des pays en développement. Il s'agit également d'aider les pays en développement à utiliser des méthodologies de collecte de données qui mesurent le degré d'exclusion des groupes marginalisés, et à utiliser des critères communs pour permettre l'identification des groupes qui ont besoin d'aide.

B. Vu la nature complexe et générale des fractures numériques, **il est important que toutes les parties prenantes concernées participent aux efforts visant à favoriser l'inclusion**. Ce modèle de gouvernance multipartite essentiel requiert un partenariat efficace entre le secteur privé et le secteur public, ainsi qu'entre le secteur privé et la société civile, par l'entremise de tribunes comme le Forum sur la gouvernance de l'Internet.

Même si les gouvernements ont un rôle de premier plan à jouer dans la promotion de l'inclusion numérique, le processus de gouvernance d'Internet devrait également inclure une participation active du secteur privé et de la société civile. Les gouvernements devraient reconnaître le rôle important

qu'un secteur privé compétitif et une société civile dynamique jouent dans la gouvernance d'Internet. Ils devraient donc réunir les acteurs concernés et créer les conditions permettant une coopération renforcée, notamment en veillant à ce que les processus politiques soient inclusifs, en apportant l'expertise nécessaire et la contribution des communautés concernées.

En outre, les gouvernements devraient collaborer avec le secteur privé et la société civile pour créer un environnement réglementaire qui permette la mise en place de services Internet ouverts, interopérables, fiables et sécuritaires, qui renforcent l'autonomie des utilisateurs, instaurent la confiance et favorisent la transparence.

C. Il est important de reconnaître que les fractures numériques reflètent et renforcent souvent les inégalités sociales et économiques existantes. En soutenant l'inclusion numérique, les gouvernements devraient **tenir compte non seulement de l'accès à Internet, mais aussi de l'expérience en ligne en elle-même**, en accordant une attention particulière aux utilisateurs novices ou non qualifiés des TIC et/ou aux membres de groupes vulnérables ou marginalisés. Parmi les défis à relever figurent l'analphabétisme, les barrières linguistiques, les normes sociales qui empêchent les femmes d'utiliser les TIC, les violations généralisées des droits d'auteur et des droits de propriété intellectuelle connexes, la fraude en ligne, les abus et la violence sexiste en ligne, les contenus préjudiciables et la désinformation en ligne, la surveillance, les menaces pour la cybersécurité et l'incidence de la « gig economy » sur les droits des travailleurs.

Les gouvernements doivent relever ces défis en adoptant des politiques qui favorisent des environnements propices, comme des programmes de littératie numérique et des processus politiques inclusifs, et s'attaquer de manière appropriée aux normes sociales et autres obstacles qui contribuent aux fractures numériques.

Les efforts déployés par les gouvernements pour remédier à ces conséquences négatives doivent eux-mêmes être conformes aux obligations internationales en matière de droits de la personne. En effet, l'adoption d'approches fondées sur les droits de la personne concernant l'accès est un facteur important d'inclusion numérique qui encourage un dialogue ouvert en ligne, tout en offrant des garanties aux populations vulnérables.

D. Vu **la grande diversité et le nombre élevé de politiques qui pourraient influencer l'accès à Internet**, il est particulièrement important de déployer des efforts ciblés et systématiques pour mieux influencer le large éventail de politiques, de régimes et de lois qui peuvent avoir une incidence sur les fractures numériques. Ces efforts doivent porter sur les obstacles à l'inclusion numérique, tant du côté de l'offre que de la demande. En outre, ces efforts doivent tenir dûment compte des obstacles sous-jacents à l'inclusion numérique, notamment le manque d'éducation et/ou de connaissances numériques, la pauvreté, les obstacles culturels et sociaux et la discrimination.

En outre, une approche efficace de la politique sur Internet devrait également prévoir un mécanisme d'évaluation de l'incidence qui évaluerait la capacité d'une politique à favoriser l'inclusion numérique.

Appel à l'action

Pour relever ces défis et faire progresser l'objectif commun de promouvoir l'inclusion numérique, la Coalition propose ce qui suit :

- La conduite et le soutien de **recherches indépendantes de bonne qualité** sur les défis liés à l'offre et à la demande qui affectent l'inclusion numérique et les fractures numériques. Les activités de recherche devraient porter sur les problèmes existants et émergents liés à l'accès numérique qui peuvent nuire à l'inclusion numérique en décourageant l'utilisation d'Internet, comme les violations des droits de la personne et les abus relatifs à la vie privée, les abus en ligne, la censure, la surveillance et autres méthodes de cybersécurité qui limitent la capacité des individus à exercer leurs droits de la personne et leurs libertés fondamentales. Les gouvernements devraient également encourager le secteur privé à publier des analyses indépendantes, fondées sur la recherche, de leurs ensembles de données, effectuées dans un cadre éthique et de protection de la vie privée.
- **Les organisations de la société civile devraient être soutenues dans leurs efforts pour s'attaquer aux obstacles et aux goulets d'étranglement** de l'accès numérique, aux risques de cybersécurité et à la manière d'élaborer des politiques qui produisent des résultats positifs en vue d'améliorer l'accès et l'utilisation des technologies numériques. En outre, toutes les parties prenantes devraient être encouragées à faire connaître les meilleures pratiques quant aux questions favorisant la réduction des fractures numériques, en particulier pour soutenir les réseaux communautaires, et l'inclusion numérique, tandis que les gouvernements devraient jouer un rôle de soutien en facilitant ce processus.
- **Accueillir la contribution, et le leadership, du secteur privé et de la société civile** pour promouvoir l'inclusion numérique. Encourager le secteur privé à veiller à ce que les ressources accumulées dans le but de réduire les fractures numériques soient utilisées de manière transparente et aux fins prévues, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- **Encourager la mise à disposition de points d'accès gratuits à Internet dans les espaces publics**, notamment dans les écoles et les bibliothèques des communautés économiquement défavorisées.
- **Promouvoir les logiciels libres**, les technologies d'accès libre, les données ouvertes et l'apprentissage ouvert afin de permettre un accès significatif et de soutenir les personnes qui développent ces ressources.
- Adopter des politiques numériques qui accordent une **attention particulière aux personnes qui rencontrent des difficultés particulières** pour profiter des avantages de l'inclusion numérique. Les gouvernements devraient intégrer dans leurs programmes et leurs politiques des garanties pour s'assurer que ces personnes puissent bénéficier pleinement de l'effort d'inclusion numérique. Il peut s'agir, entre autres, de la création d'espaces sûrs et accessibles, de structures d'accueil pour les enfants et d'un personnel de soutien spécialement formé.
- Faire progresser, au moyen de partenariats public-privé, la **littératie numérique et d'autres formations technologiques** dans des lieux fiables et confortables (bibliothèques, centres communautaires, lieux de culte, écoles, centres de loisirs, centres

pour personnes âgées, etc.) qui sont soutenus et adaptés aux divers niveaux d'éducation et aux besoins particuliers.

- Faciliter, renforcer et élaborer des **modèles multipartites de gouvernance d'Internet**, notamment en renforçant la capacité de la société civile à participer à des tribunes comme le Forum sur la gouvernance de l'Internet, en élargissant la disponibilité de points d'échange Internet indépendants, en garantissant la capacité des fournisseurs du secteur privé à se connecter et à échanger des données directement entre eux, et d'autres modèles inclusifs similaires.
- **S'attaquer aux causes sous-jacentes de l'exclusion numérique** (contextes économique, social, politique et culturel), car les solutions techniques ne suffisent pas à combler les fractures numériques; et soutenir les initiatives des espaces intergouvernementaux qui favorisent l'inclusion numérique.

L'accès à Internet est un élément essentiel pour favoriser l'inclusion numérique, mais ce n'est pas le seul. La construction d'une communauté inclusive sur le plan numérique, caractérisée par l'accès aux TIC et la littératie numérique, est un processus à multiples facettes qui nécessite la participation d'acteurs étatiques et non étatiques, soutenus par des politiques globales et durables. Ces efforts aboutiront finalement à des plateformes ouvertes et accessibles, qui permettront aux individus de bénéficier des innombrables possibilités offertes par les TIC et d'exercer plus pleinement leurs droits de la personne en ligne.

À propos de la Coalition pour la liberté en ligne

Nous sommes une coalition multilatérale regroupant 34 gouvernements qui collaborent pour faire progresser la liberté sur Internet à l'échelle planétaire. La Coalition offre un forum aux gouvernements aux vues similaires afin de coordonner leurs efforts et de travailler avec la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs concernés par Internet dans le but de soutenir la capacité des gens à exercer leurs droits de la personne et libertés fondamentales en ligne. Elle invite tous les États qui soutiennent un Internet ouvert et interopérable à rejoindre ses rangs.

La mission et la vision de la Coalition reposent sur la notion que les mêmes droits dont jouissent les personnes hors ligne doivent également être protégés en ligne. Cette idée novatrice a été initialement décrite dans la Déclaration de La Haye, document fondateur de la Coalition, réaffirmée dans le Cadre de référence de Nairobi, le Programme de Tallinn et la Déclaration de San José, puis confirmée dans les résolutions 20/8, 26/13, 28/16 et 32/13 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, adoptées respectivement le 5 juillet 2012, le 26 juin 2014, le 26 mars 2015 et le 1er juillet 2016, ainsi que dans les résolutions 68/167, 69/166 et 71/199 adoptées par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies respectivement le 18 décembre 2013, le 18 décembre 2014 et le 19 décembre 2016.

La Coalition cherche à identifier les pratiques exemplaires touchant l'application des obligations et engagements liés aux droits de la personne dans la sphère en ligne en constante évolution, ainsi qu'à attirer l'attention sur les conditions qui portent atteinte à ces droits.

Par l'entremise du Digital Defenders Partnership, la Coalition apporte également une réponse rapide à toute une gamme de menaces à la liberté sur Internet, qu'il s'agisse de soutenir les blogueurs et les cybermilitants qui font l'objet d'attaques numériques ou de les aider à exercer leurs droits fondamentaux en ligne dans des environnements répressifs. Pour un complément d'information sur le Digital Defenders Partnership, cliquez ici : <http://www.digitaldefenders.org/>.

www.freedomonlinecoalition.com

twitter.com/FO_Coalition